

# VOILÀ!

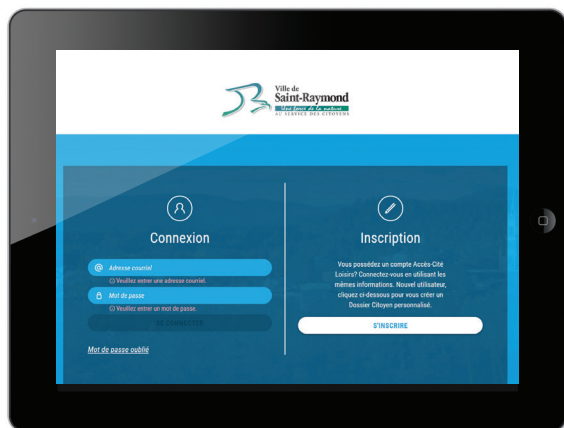
## L'OUTIL POUR COMMUNIQUER ET FAIRE DES TRANSACTIONS EN LIGNE AVEC VOTRE VILLE

La plateforme «Voilà! Mon dossier citoyen en ligne» est disponible pour tous les citoyens qui souhaitent communiquer et faire des transactions avec la Ville, par l'entremise du Web. Pour avoir accès à plusieurs services en ligne, les citoyens doivent au préalable s'inscrire en cliquant sur l'onglet «VOILÀ! Mon dossier citoyen en ligne», qui est disponible sur la page d'accueil du site Web de la Ville, au [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com).

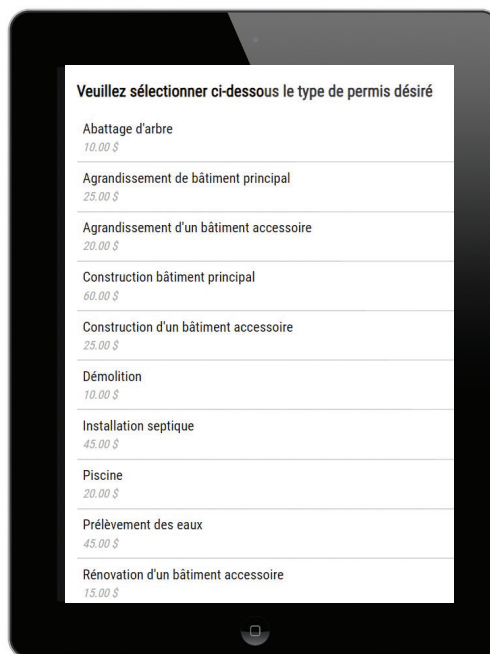
### L'ONGLET VOILÀ! SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE WEB



### LA PAGE POUR S'INSCRIRE OU SE CONNECTER À LA PLATEFORME VOILÀ!



### UNE PARTIE DE LA LISTE DES PERMIS QU'IL EST POSSIBLE DE SOUMETTRE EN LIGNE



### UNE FOIS INSCRIT, VOUS POURREZ :

- Procéder à vos inscriptions aux activités du Service des loisirs et de la culture EN LIGNE.
- Adhérer au compte de taxes EN LIGNE.
- Faire la demande de certains permis du Service d'urbanisme EN LIGNE.
- Soumettre des requêtes et des signalements (par exemple, un couvercle d'égout pluvial enlevé).

**INSCRIVEZ-VOUS ET EXPLOREZ LA PLATEFORME; ELLE REGROUPE PLUSIEURS POSSIBILITÉS!**



## PAIEMENT DES TAXES 2022

Les dates des versements pour le paiement des taxes sont les suivantes : 21 mars, 20 juin et 19 septembre. Le Service de la trésorerie vous propose de vous inscrire au compte de taxes en ligne. Ci-dessous, vous trouverez les informations pour y procéder.

## INSCRIVEZ-VOUS AU COMPTE DE TAXES EN LIGNE!

**Dans un souci de respect de l'environnement et d'économie de papier, la Ville de Saint-Raymond vous propose d'adhérer au compte de taxes en ligne**

Une fois votre dossier personnalisé créé, vous serez en mesure de vous inscrire au compte de taxes en ligne. Pour y avoir accès, il suffit de suivre les étapes suivantes, à partir de votre dossier :



Ville de  
**Saint-Raymond**

*Une force de la nature*

AU SERVICE DES CITOYENS



ACCUEIL



PROPRIÉTÉ



LOISIRS



DEMANDES EN  
LIGNE



NOUS JOINDRE

- 1-Cliquez sur la pastille «Propriété» située au haut de la page;
- 2-Cliquez ensuite sur «Ajouter une propriété»  
(il est possible d'ajouter plus d'une propriété);
- 3-Complétez l'information demandée pour sélectionner votre (vos)  
propriété (s);

**Ville de Saint-Raymond**

**Période d'imposition du 2021-01-01 au 2021-12-31**

**Adresse**  
rue Lefebvlier

**Matricule** 9999-99-9999-0-000-0000  
**N° contrôle** 0009999999

**Cadastre(s) et numéro(s) de lot**  
99999999

**N° compte** 2022-009999 **Date** 2021-02-19 **N° certificat**

1. Numéro de compte
2. Montant du premier versement

La Ville de Saint-Raymond vous offre maintenant la possibilité d'adhérer au paiement préautorisé (PPA). Il s'agit d'un moyen simple et efficace de respecter les échéances et d'éviter les frais de retard. Les montants seront prélevés directement de votre compte bancaire. La Ville effectuera les trois prélèvements annuels correspondant aux montants inscrits sur votre compte de taxes aux dates d'échéances indiquées. Pour plus d'information et pour obtenir le formulaire d'adhésion, veuillez consulter le site Web de la Ville au [www.villesaintraymond.com](http://www.villesaintraymond.com), onglet «Services au citoyen». Le formulaire d'adhésion est aussi disponible à la réception de l'hôtel de ville.

